

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. HOUPERT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Budget principal - Actualisation des méthodes d'amortissement des immobilisations**

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les durées d'amortissement des immobilisations acquises par la Ville de Dijon qui avaient été déterminées par délibérations successives du Conseil Municipal en dates du 18 novembre 1996 et 15 décembre 1997 ont fait l'objet d'actualisations par délibérations des 22 décembre 2011 et 28 juin 2012.

Tenant compte des observations formulées par la Trésorerie Municipale sur des immobilisations pour lesquelles aucune durée d'amortissement n'avait été fixée, et du décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

**Budget principal :**

- la durée d'amortissement des agencements et aménagements de terrains est fixée à 30 ans à compter de l'exercice 2016 ;
- la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles : documents d'urbanisme, actes d'état civil scannés est fixée à 10 ans à compter de l'exercice 2016 ;
- la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2016, lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations est fixée à 30 ans au lieu de 15 ans ;
- la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à compter de l'exercice 2016, lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national est fixée à 40 ans au lieu de 30 ans.

#### **Budget annexe Auditorium :**

- la durée d'amortissement des agencements et aménagements de terrains est fixée à 30 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - adopter à compter de l'exercice 2016 la durée d'amortissement des agencements et aménagements de terrains et celle des immobilisations incorporelles définies ci-dessus ;

2 – adopter la durée d'amortissement des subventions versées à compter de l'exercice 2016 :

- à 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations
- à 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national

3 - m'autoriser, ou par délégation l'adjoint délégué aux finances et aux affaires juridiques, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

#### **Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 53**

**Abstentions : 5**